

### LES ARMES NUCLÉAIRES

ON DEMANDE UN VOTE LIBRE SUR LA QUESTION DE LA MISE À L'ESSAI DES MISSILES DE CROISIÈRE

**Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam):** Madame le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Hier, à la Chambre, le premier ministre a dit que le NPD devrait profiter d'un jour réservé à l'opposition pour débattre le problème des missiles de croisière. Cela veut dire qu'il serait heureux que l'on tienne un débat et que l'on vote après le débat, je suppose. Je voudrais par conséquent que le premier ministre me dise s'il permettrait et s'il serait heureux que l'on exprime ses opinions et que l'on vote librement au cas où l'on tiendrait un débat sur les missiles de croisière, et éviter de suivre l'exemple donné la dernière fois que le NPD a consacré un jour réservé à l'opposition à un débat sur les missiles de croisière et sur des questions annexes, c'est-à-dire le 29 avril, lorsque le gouvernement a considéré qu'il s'agissait d'une motion de censure; par conséquent, il a dit que ses députés ne pouvaient pas être libres, s'ils le voulaient, de voter contre les missiles de croisière. Autrement dit, le premier ministre ne considérera-t-il pas une telle motion comme une mesure de censure et permettra-t-il aux députés de tenir un débat et un vote libres sur le sujet?

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, pour répondre à la première partie de la question, je serais heureux que l'on tienne un tel débat. Je crois que c'est un sujet extrêmement important. A l'instar du député, je trouve qu'il faut en parler au Canada et il faut que ce projet soit bien compris et que le gouvernement prenne les bonnes décisions. Je serais donc heureux que l'on tienne un débat à ce sujet, et j'espère que le NPD suivra ma suggestion.

Pour ce qui est de la dernière partie de la question, qui concerne un vote libre, je crois que le député nous prouve qu'il ne comprend pas bien le Règlement. Il s'agit d'un jour réservé à l'opposition et d'après le Règlement, il y a nécessairement un vote de défiance contre le gouvernement. Il ne me viendrait jamais à l'idée, cela va de soi, de demander aux ministériels d'appuyer le NPD dans un vote de défiance contre le gouvernement.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RÉSERVER UNE JOURNÉE DE DÉBAT

**Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam):** Madame le Président, beaucoup de députés ministériels, y compris le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, accueilleraient favorablement la tenue d'un vote libre.

**Des voix:** Bravo!

**Mlle Jewett:** Je rappelle au premier ministre que le NPD n'a plus aucune journée d'opposition. Le premier ministre le savait probablement quand il a fait cette suggestion. Compte tenu de cela, et étant donné que le premier ministre ne peut faire autrement que d'assimiler les motions mises aux voix lors des journées d'opposition à des motions de défiance, il devrait adopter la suggestion que nous avons faite à maintes et maintes reprises et suivre l'exemple de son distingué prédécesseur, en 1958. A cette époque, les libéraux, qui étaient dans l'opposition, insistaient pour que la Chambre tienne un débat et un vote libre sur la dernière question d'une grande importance qui ait mis en cause les gouvernements du Canada et des États-

### Questions orales

Unis au sujet de la défense, à savoir le NORAD. Par conséquent, compte tenu de tout cela, le premier ministre réservera-t-il une journée réservée aux initiatives ministérielles, comme les libéraux avaient forcé M. Diefenbaker à le faire à l'époque, pour débattre et mettre aux voix la question des essais des missiles de croisière?

**Des voix:** Bravo!

● (1425)

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, d'une part, je rappelle au député que sept journées d'opposition sont prévues entre aujourd'hui et le 26 mars. Par conséquent, si les membres du Nouveau parti démocratique accordent une telle importance à cette question, ils auront la possibilité d'utiliser l'une des journées qui sont réservées à ce parti pour en discuter. Je répète que nous seront ravis de participer à un débat sur cette question. Pour ce qui est des précédents établis lors des législatures antérieures, je ne saurais dire. Je sais cependant qu'aux termes du Règlement actuel, un vote réclamé par l'opposition lors de l'une des journées qui lui sont réservées est par définition un vote de défiance.

LA PROCÉDURE ADOPTÉE EN 1958

**M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake):** Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. En juin 1958, le regretté très honorable Lester B. Pearson a insisté pour que le gouvernement de l'époque, dirigé par le très honorable John George Diefenbaker, réserve une journée au débat d'une question très importante, à savoir l'accord conclu entre les États-Unis et le Canada dans le cadre du NORAD. En fait, le chef du parti libéral de l'époque a déclaré qu'il était normal que des questions aussi importantes fassent l'objet d'un débat et d'un vote à la Chambre des communes. Cette déclaration n'est-elle pas entièrement contradictoire à ce que vient de nous dire le premier ministre?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, depuis que je suis premier ministre, le gouvernement a, à maintes reprises, consenti à réserver des journées gouvernementales en vue de débattre des problèmes de portée internationale. En voici un exemple. Je me souviens d'une autre fois où l'un des partis d'opposition a renoncé à l'une des journées qui lui étaient allouées, et le gouvernement à une des siennes, pour que nous puissions tenir un débat de deux jours. C'est une chose que nous sommes tout à fait prêts à envisager si les leaders parlementaires veulent discuter de l'éventuelle utilisation du temps alloué au gouvernement à cette fin. Je le répète, faute d'entretiens à ce sujet, le Nouveau parti démocratique, face à l'urgence de cette question, pourra certainement proposer une motion pendant l'un des jours qui lui sont réservés, entre maintenant . . .

**Une voix:** Il a dit que c'était normal.

**M. Trudeau:** Eh bien, ils parlent du manque de temps. Vient-ils tout juste de découvrir l'urgence et l'importance de cette question? Pendant notre congrès libéral tenu au début de novembre, nous en avons discuté et cette question a même fait l'objet d'un vote, à la fin de nos délibérations. Si l'honorable représentante veut savoir comment nous nous sommes prononcés, elle peut se reporter à ce congrès.